

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00164
Propriétaire(s) : Christine Zaczinski et Sean Mangat
Emplacement : 74, avenue Caroline
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 631, plan enr. M-52
Zonage : R3T
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires projettent de démolir le rajout de plain-pied situé à l'arrière de leur maison et de construire un nouveau rajout de deux étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Le nouveau rajout se trouverait sensiblement au même endroit que le rajout existant.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle à 0,92 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 3 mètres.
- b) Permettre que les avant-toits s'avancent de 2,08 mètres dans la cour latérale d'angle requise, alors que le règlement permet que des avant-toits s'avancent tout au plus de 1 mètre dans une cour requise.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.